

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2218

présenté par

Mme Obono, M. Bompard, M. Caron, M. Davi, Mme Amiot, M. Sala et M. Bex

ARTICLE 2

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Les obligations applicables à l'employeur mentionnées au présent article s'appliquent aux administrations publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appliquer l'index séniors aux administrations publiques mais sans application de l'amende.